

CONSEIL NATIONAL DU SNES DES 4 ET 5 JANVIER 2011

Texte Général

Introduction

Sous des formes différentes et avec plus ou moins de dureté, les peuples européens sont soumis à des cures d'austérité censées permettre de juguler la crise (baisse des salaires, réduction du nombre de fonctionnaires, coupes dans les budgets sociaux...). Cependant, les politiques de rigueur mises en place suscitent des réactions d'ampleur, que ce soit en Irlande, Grande Bretagne, Espagne, Grèce, Portugal, Italie...

Partout, les peuples refusent de payer une crise engendrée par les excès du capitalisme financier et revendiquent une autre redistribution des richesses.

Le gouvernement français ne déroge pas à ces politiques désastreuses et l'imposition de la réforme des retraites dont les décrets viennent d'être publiés en est emblématique.

Pour ses vœux, le Président de la République n'a tiré aucun enseignement de la période récente et a traité avec la plus grande légèreté la situation de nombreux Français touchés par le chômage et la précarité, minimisant les problèmes d'emploi et de pouvoir d'achat, glorifiant sans vergogne son bilan. Il a de ce fait annoncé la poursuite des réformes, celle de la dépendance notamment, la baisse des dépenses publiques en omettant le volet recettes, repris les thématiques sécuritaires.

Mais c'est sur la question des retraites qu'il s'est particulièrement illustré en saluant « l'esprit de responsabilité des Français », devant un « rendez-vous inéluctable ». C'était vite oublier la condamnation sans appel de l'opinion du projet gouvernemental, le soutien sans faille à un mouvement social – assez exceptionnel par son ampleur, son unité, sa durée.

Certes, la réforme entre maintenant en vigueur mais les luttes de l'automne dernier ont permis de reposer en France les questions de financement des services publics, de protection sociale, de répartition des richesses et des inégalités, et mis en évidence notamment les inégalités entre les hommes et les femmes.

Ce mouvement intersyndical n'a pas cependant été exempt de certaines faiblesses ; les appels des SN de la FSU à généraliser et étendre l'action, notamment de grève, n'ont pas été suivis ; la nécessité et la volonté commune de maintenir l'unité interprofessionnelle ont compliqué parfois les décisions d'action.

Si la journée du 15 décembre à l'appel de la CES a eu un écho important dans plusieurs pays, elle n'a pas suscité en France de mobilisations massives.

Il y a donc urgence maintenant à donner des suites visibles à l'interpro, développer, sur l'ensemble des dossiers, le débat public sur les alternatives, imposer d'autres choix que ceux actuels sans se reposer sur la seule perspective des prochaines échéances électorales.

Nous devons poursuivre l'action, sous des formes diversifiées pour amplifier le rapport de forces et peser sur l'avenir ; d'ores et déjà il faudra que l'interprofessionnel se mobilise sur les dossiers en cours, comme celui de la dépendance, qui illustre les logiques en cours de privatisation de la sécurité sociale.

L'actualité budgétaire concernant particulièrement l'Education, la FSU et ses SN auront la responsabilité de proposer un cadre d'action et de mobilisation contribuant à un maintien des luttes dans notre pays.

Le SNES propose donc d'amplifier la campagne en direction des personnels et de l'opinion, intensifier l'interpellation des partis politiques afin de mettre au centre des débats les questions de l'avenir des jeunes et de notre système public d'Education, impulser une dynamique d'action débouchant sur une manifestation nationale la plus unitaire possible.

Fonction publique

Dans la Fonction publique, la situation est marquée par la poursuite des suppressions d'emploi et de la RGPP mettant les personnels en difficulté pour accomplir leurs missions, au moment où leur pouvoir d'achat connaît de nouvelles régressions. Gel du point d'indice pour 3 ans, et hausse des retenues pour pension, programmée de 2011 à 2020, vont entraîner la baisse des traitements nets, tandis que la part des indemnités progresse et participe d'une gestion des personnels de plus en plus arbitraire. L'appel intersyndical contre l'austérité dans la Fonction publique, proposé à la signature des personnels, permettra de renouer les discussions sur ce dossier afin de construire une mobilisation la plus large possible sur le dossier du pouvoir d'achat des traitements.

Contraint par l'intervention syndicale à ouvrir des négociations sur les non titulaires, le gouvernement formule des propositions particulièrement limitées en matière de titularisation et prétend installer des modes pérennes et élargis de recrutement de contractuels. Il est donc indispensable de mobiliser les personnels pour peser sur ces négociations et

d'exiger une programmation des recrutements par concours. Le SNES entend contribuer au succès de la journée intersyndicale du 20 janvier, qui devrait donner lieu à des rassemblements dans tous les départements.

Budget et rentrée 2011

Le SNES appelle les personnels à s'engager dans la campagne FSU pour le service public.

La rentrée 2011 se prépare avec un budget 2011 adopté par le Parlement qui prévoit 4800 suppressions d'emplois dans les académies. Cela s'ajoute aux suppressions massives et continues depuis la rentrée 2008. Contrairement aux années antérieures où le MEN ciblait les motifs des suppressions, les 16000 suppressions de 2011 sont renvoyées à la responsabilité des Recteurs afin de tenter d'en minimiser les effets et les mobilisations.

Ces suppressions d'emplois sont effectuées cette année alors que les effectifs d'élèves à accueillir dans le second degré sont en forte augmentation avec plus de 48000 élèves supplémentaires. Baisse des moyens humains d'enseignement, d'éducation et d'orientation augmentation importante du nombre d'élèves, cela ne peut que conduire à une dégradation importante de l'encadrement et des conditions d'enseignement. Il est clair que le contenu des fiches divulguées par la presse il y a quelques mois sur la gestion dans les académies dans le cadre de ces suppressions d'emplois vont être mises en œuvre dans toutes les académies : augmentation des effectifs par classe, remise en cause de l'engagement de ne pas supprimer des moyens dans le cadre de la réforme de la seconde, instrumentalisation de la réforme de la première pour supprimer des emplois, disparition de certaines options, remise en cause de certaines décharges pour les personnels enseignants, mise en cause de l'éducation prioritaire...

C'est donc bien à une dégradation objective des conditions de travail des personnels et des élèves et à une réduction de l'offre de formation qu'il faut s'attendre.

L'enseignement privé continue quant à lui de bénéficier d'un traitement privilégié. Déjà le projet de budget ne respectait pas le principe des 20% des mesures totales appliquées à l'enseignement privé, faisant porter sur l'enseignement public une partie des suppressions d'emplois qui auraient dû concerner l'enseignement privé. De plus, lors du débat budgétaire, la suppression de 250 postes supplémentaires a été transférée du privé vers le public.

Ces faveurs faites depuis plusieurs années à l'enseignement privé sont un élément de la lutte qui doit être menée concernant le budget de l'Education nationale. Elles reposent les questions de la dualité scolaire qui restent un outil du tri social. Le SNES mènera campagne pour interroger la pertinence du financement quasiment exclusivement public de cet « outil » alors qu'il sabote le fonctionnement de nombre d'établissements publics. Dans le cadre de son interpellation des politiques, le SNES posera la question du financement de l'enseignement privé.

Education

Alors qu'il est étranglé par la succession de suppressions de postes, le système éducatif subit une transformation profonde de ses missions et de son organisation.

Le ministère met en place, par ses réformes, une autre école, à l'opposé de notre ambition de démocratie et d'accès de tous à une culture commune : réforme des lycées, de l'orientation, de la gouvernance des établissements, mise en place du socle commun et de son livret personnel de compétences...

Les axes de cette transformation sont : tri social et sélection des élèves, renvoi des responsabilités à l'échelon local par l'autonomie renforcée des établissements, mise en cause des statuts des personnels.

L'offensive sur le collège par les expérimentations diverses, CLAIR d'un côté et « école du socle » de l'autre, est significative de cette politique.

Pourtant les inégalités sociales, géographiques et scolaires se creusent (ce que confirment les résultats de l'enquête PISA), les conditions de travail se dégradent, la précarité s'accroît, l'offre de formation est réduite, les difficultés s'accumulent.

Les choix politiques et budgétaires conduiront à une hausse des effectifs par classe, que le ministère considère cyniquement comme un levier de la mise en œuvre des réductions d'emploi. Elle aggravera encore les conditions d'exercice des personnels et d'étude des élèves. Le SNES condamne cette politique.

La préparation de la rentrée 2011 doit être l'occasion d'une prise de conscience générale de la cohérence de ces attaques et d'un refus massif de cette politique éducative. Elle doit aussi être l'occasion de mettre en avant nos propositions alternatives pour un système éducatif ambitieux et une véritable relance de l'éducation prioritaire.

Dans les établissements, les dégradations des conditions d'accueil et d'encadrement des élèves se poursuivent. Le SNES rappelle son attachement au suivi éducatif des élèves par des équipes pluriprofessionnelles composées de personnels qualifiés et aux apports spécifiques et complémentaires des métiers d'éducation.

Le SNES rejette les mesures répressives et sécuritaires, seules réponses données actuellement à des problèmes bien réels tel que l'absentéisme, le décrochage, les incivilités, les violences... Il demande une politique de vie scolaire à la hauteur des besoins notamment en postes de CPE et de surveillants.

Il réaffirme ses mandats d'action sur le CLAIR et les internats d'excellence.

Collège :

Ministère, rectorat et IA renvoient aux équipes éducatives la responsabilité de mettre en place les mesures imposées (socle commun et LPC, PDMF, histoire des arts, cahier de texte numérique et ENT...) qui transforment et dénaturent le système éducatif et les missions des personnels.

A la prochaine rentrée, les collèges, déjà notoirement sous dotés, vont être particulièrement touchés par les suppressions de postes alors qu'ils font face à une hausse démographique. Une nouvelle diminution du H/E aurait immanquablement des conséquences dramatiques sur les effectifs par classe et l'offre de formation et renforcerait la dégradation des conditions de travail et les tensions au sein des établissements.

Le SNES appelle à continuer la mobilisation contre le socle commun, et son évaluation à travers le LPC qui institutionnalise une Ecole inégalitaire à deux vitesses, rien que le socle pour les élèves destinés à quitter le système éducatif rapidement, et l'ensemble des programmes pour ceux destinés aux études supérieures. Le SNES renouvelle son appel à ne pas remplir le LPC en cours d'année et à mener campagne, à partir d'un matériel spécifique, pour obtenir un moratoire. Il interpellera publiquement le ministre à ce sujet le 10 janvier à l'aide d'une lettre ouverte médiatisée par communiqué de presse.

Le SNES dénonce toute tentative d'imposer la bivalence aux enseignants qui exercent en collège (écoles du socle, CLAIR, enseignements intégré des sciences et technologie, TZR affectés hors discipline...) et appelle les personnels à y faire échec.

Le SNES rappelle que l'enseignement et l'épreuve d'histoire des arts au brevet n'ont fait l'objet d'aucune véritable réflexion de fond, ni de débat préalable avec la profession.

Sur le terrain les problèmes s'accumulent : surcharge de travail, limitation du temps imparti aux pratiques artistiques, pressions hiérarchiques pour la mise en œuvre, absence de cadrage de l'épreuve et renvoi au local pour sa définition, mettant en péril l'égalité des élèves devant le diplôme national du brevet.

Le SNES appelle à signer et faire signer la pétition nationale histoire des arts.

Au-delà, le SNES exige une remise à plat de la situation des enseignements artistiques au collège et au lycée dans le but d'impulser une véritable politique de démocratisation et de revalorisation, y compris en termes de conditions de travail et de grilles horaires.

Lycée :

En cette période de préparation de la rentrée nous devons mener campagne contre la réforme du lycée. Le SNES demande :

- une remise à plat de la Seconde dont la mise en place a entraîné la désorganisation des lycées. L'accompagnement personnalisé laissé aux bons soins des établissements et le volant d'heures à effectifs réduits non cadré nationalement accroissent les écarts entre les lycées. Les tentatives d'annualisation des horaires et/ou des services doivent être mises en échec.
- Une révision des horaires, des contenus disciplinaires et des enseignements d'exploration ; un cadrage national de l'accompagnement personnalisé permettant une aide aux élèves dans le cadre de la classe et en lien avec les disciplines et un fléchage national par discipline des heures à effectif réduit.
- Un moratoire sur la mise en application de cette réforme en 1ère à la prochaine rentrée pour construire une autre réforme. La mise en place de l'accompagnement personnalisé et d'un tronc commun entre matières générales des différentes séries amplifierait en Première les dysfonctionnements constatés en Seconde, dégagerait des suppressions massives de postes et conduirait à la fragilisation de nombreuses disciplines.
- La centralisation rapide des bilans doit être menée afin de définir une place d'action cadrée nationalement et de poursuivre la campagne sur cette question.

Le SNES rappelle sa demande de tenue de journées banalisées dans les lycées afin de faire le bilan critique de la mise en place de la Seconde et de préparer collectivement la mobilisation pour arrêter cette réforme, et porter nos revendications pour le lycée.

Voie technologique :

Pour les séries technologiques industrielles, les projets qui devraient être mise en œuvre en Première à la rentrée 2011 ont encore été repoussés par le CSE. Après le vote négatif du 1^{er} avril sur les projets de structure et d'horaires, le CSE du 10 décembre 2010 a émis un avis négatif sur les contenus des programmes.

Le SNES rejette cette réforme qui nie la spécificité des filières technologiques et conduisent à la suppression de cette voie de réussite et de promotion sociale.

Le SNES s'oppose à la multiplication des postes spécifiques, qui dans le contexte de la réforme de la voie technologique, peut être utilisé comme moyen de contourner les règles de mesures de cartes scolaires

Le SNES demande :

- un moratoire sur la mise en place de la réforme pour les STI et STL
- une réforme ambitieuse comportant des séries diversifiées, pertinentes et attractives qui respectent la spécificité de la voie technologique : pédagogie organisée autour de travaux en atelier, de travaux pratiques et travaux dirigés en groupe,
- la prise en compte sur le temps de service de la formation des enseignants. Une formation disciplinaire et didactique suffisante, répondant aux besoins des enseignants et organisée sur le temps de service.
- Le maintien des équipements actuels dont l'usage pédagogique reste pertinent.
- une réelle consultation des enseignants sur le cycle terminal et sur le contenu des programmes de toutes les séries technologiques.

Le SNES s'adressera aux conseils régionaux afin de les alerter sur les enjeux de cette réforme en terme d'équipements et de carte des formations. Le SNES continuera de mener campagne dans la profession et à l'extérieur pour défendre la spécificité de la voie technologique en lien notamment avec les besoins économiques de l'industrie. Le SNES fédèrera les actions académiques en leur donnant une résonance nationale et intègrera pleinement la revendication de développement de la voie technologique dans son plan d'action.

Orientation

Sous couvert de mise en place d'un service d'orientation tout au long de la vie, le gouvernement organise la disparition d'un CIO sur deux et la privatisation rampante de la prise en charge du conseil et de l'accompagnement des élèves. Le décret d'application de la loi de novembre 2009 et l'arrêté fixant le cahier des charges, bien que repoussé au CNFPTLV vont mettre en place, de fait une super structure, chapeautant tous les organismes labellisés et imposant une transformation des missions des Co-Psy et directeurs de CIO. La modification du décret statutaire, voulu par le MEN va dans ce sens, même si l'action menée par le SNES l'an dernier a permis de faire reculer le cabinet sur la suppression du titre de psychologue.

Le SNES est déterminé à poursuivre l'action pour le développement du service public de l'orientation scolaire. L'action des Co-Psy et DCIO du 8 décembre a médiatisé les attaques sans précédent contre le service public d'orientation de l'éducation nationale.

Les Co-Psy et les DCIO prendront toute leur place dans les actions du 22 janvier et de février pour une autre politique d'éducation.

Le CN appelle les Co-Psy et les DCIO à se réunir pour rédiger des cahiers revendicatifs sur leurs missions et la dégradation des conditions d'exercice de leur métier, d'y associer parents, enseignants et élus, avant les vacances d'hiver.

Ces cahiers revendicatifs seront récoltés et portés au MEN lors d'un rassemblement national à Paris en mars.

Ces questions et notamment l'orientation et les enseignements technologiques sont aussi un enjeu majeur des CPRDF (Contrat de Plan de Développement des Formations) actuellement en cours dans les régions. Le SNES avec la FSU y défendra le service public d'éducation, y fera avancer nos revendications auprès de tous les acteurs régionaux.

Ecole du socle

Sans aucune discussion, ni même information au niveau académique ou national, des expérimentations ont été mises en place dans plusieurs académies sous le terme « école du socle ».

Ces expérimentations s'inspirent de plusieurs rapports officiels (Grosperin, HCE...) qui préconisent de décrocher le collège du second degré pour le rapprocher de l'école primaire en fondant les deux niveaux dans des « écoles du socle commun » ou interviendraient indifféremment des professeurs des écoles et des professeurs « de » collège polyvalent.

Elles visent à mettre en place des « rapprochements » entre collège et école primaire qui vont bien au-delà de la nécessaire collaboration, en particulier au niveau pédagogique, entre ces deux ordres d'enseignement. Elles se traduisent

par la transposition en collège des modalités d'enseignement du premier degré, par l'intervention des professeurs des écoles dans les collèges, de surcroît dans le cadre de la bivalence voire de la tri valence, par des perspectives de rapprochements « structurels » entre ces écoles et ces collèges avec l'objectif de les fusionner en une même entité.

Alors qu'aucune étude n'a mis en évidence l'apparition de difficultés scolaires pour les élèves par la présence d'enseignants monovalents dans les collèges, réapparaît le vieux dogme de « l'école fondamentale » inventé par la FEN il y a 40 ans avec le seul objectif d'affaiblir le second degré en niant les qualifications spécifiques disciplinaires et professionnelles nécessaires à l'enseignement dans le second degré. Cette démarche vise aussi à faire croire que les difficultés importantes rencontrées dans les collèges auraient pour cause essentielle l'organisation disciplinaire des enseignements et seraient en grande partie résolues par la primarisation du premier cycle du second degré. Elle laisse de surcroît entendre que ces difficultés scolaires ne trouvent leur cause qu'au collège, alors que les situations d'échec constatées au début du collège ont souvent leur source en amont, et qu'elles sont accentuées par des conditions d'enseignements sans cesse dégradées dans le second degré.

Si le SNES reste favorable à des expérimentations encadrées, faisant l'accord des personnels, évaluées avant leur éventuelle extension, la similitude de ces expérimentations dans les différentes académies concernées ne relève pas de cette démarche, mais d'une tentative ministérielle d'imposer, par ces prétendues expérimentations locales, une nouvelle organisation du système éducatif.

Le Conseil National appelle tous les niveaux du syndicat à faire échec à ces expérimentations et à sensibiliser les personnels sur les risques majeurs que constituent ces transformations du système éducatif.

Formation des maîtres

Alors que tout le monde condamne la situation qui est faite aux stagiaires, seul le Ministre feint de croire que tout se passe bien. Le point d'étape tenu en décembre, véritable déni de la réalité, a tourné à la parodie.

Pourtant, sur le terrain la situation devient de plus en plus difficile à tous les niveaux : épuisement moral et physique des stagiaires, difficulté de remplacement pendant les périodes de formation, répercussions sur les élèves, ... À cela s'ajoutent les pressions sur la titularisation entretenues par un manque inacceptable de transparence quant aux modalités.

Cette situation n'est plus tenable. Le SNES exige du Ministre qu'il prenne des mesures d'urgence :

- abaissement du temps de service en responsabilité
- mise en place de formations sur le temps de travail
- transparence et harmonisation au niveau national des procédures de titularisation
- Décharge de service et compléments de formations pendant l'année de T1

Face à cette situation, le SNES a été à l'initiative de plusieurs actions depuis la rentrée de septembre jusqu'à celle du 1^{er} décembre. Il a participé à l'intersyndicale nationale réunie le 8 décembre à Paris. Il était également présent lors de la coordination nationale des stagiaires qu'il soutient.

Le SNES appelle à participer aux actions prévues pendant la semaine du 17 au 22 janvier. Il proposera une visibilité particulière des stagiaires au sein des cortèges du samedi 22 janvier.

Dans le même temps, des étudiants en M2 vont arriver dans les établissements pour accomplir des stages en responsabilité. Le SNES continue d'appeler les personnels à refuser collectivement d'organiser de tels stages et a tout faire pour les transformer en stage d'observation et de pratique accompagnée. Pour cela, il appelle à signer la pétition et à envoyer le modèle de courrier aux Recteurs. Dans certaines académies (Poitiers par exemple) les stages en responsabilité ont été transformés. Il faut s'appuyer sur ces réussites pour avancer dans les autres académies. Dans le même temps, le SNES continuera à intervenir pour rétablir une véritable année de stage en alternance après le concours, les stages étudiants ne pouvant en aucun cas tenir lieu de formation professionnelle.

Par ailleurs, des informations concordantes font apparaître une baisse très inquiétante du nombre de présents aux épreuves écrites des CAPES/T. Le SNES s'adresse aux Présidents de jury pour qu'ils complètent toutes les listes principales afin qu'elles comportent autant de noms que de postes ouverts aux concours. Il leur demande également de proposer des listes complémentaires. Cette situation impose de prendre très vite en compte l'état du vivier d'étudiants et de mettre en place des pré recrutements. A cet effet, le SNES développera une campagne médiatique.

Carrières

La revalorisation de nos carrières est au point mort. Si les néo-recrutés bénéficient d'une revalorisation minimale de leur traitement de début de carrière, cela revient en réalité à environ 30 euros par mois sur l'ensemble de la carrière. Ceci une reconnaissance indigne de l'élévation du niveau de qualification requis pour l'obtention des concours. Dans un contexte où la charge de travail de tous s'alourdit considérablement, où l'administration demande aux personnels enseignants,

CPE et Co-Psy d'effectuer de plus en plus de tâches périphériques au détriment du cœur de nos métiers, le gouvernement n'envisage aucune négociation, ni sur le rééchelonnement indiciaire de nos corps, ni sur la revalorisation du point d'indice alors même qu'il promettait d'en ouvrir pour tenter de faire passer la pilule des suppressions d'emplois. Sa seule réponse se traduit par une volonté toujours plus grande d'utiliser l'individualisation des rémunérations et des carrières pour casser les garanties collectives protégeant tous les personnels. Le SNES réaffirme son refus du développement de l'indemnitaire en lieu et place d'une revalorisation de nos carrières. Il demande des décharges de service pour permettre aux personnels d'assurer des missions complémentaires (TICE, référent culture...) et refuse le glissement des missions (orientation, vies scolaires).

Confronté au décret sur l'IFIC, le SNES interviendra à tous les niveaux pour que l'attribution soit fixée en toute transparence sur des critères objectifs (type d'établissement, taille d'établissement...) et pour faire prévaloir le principe d'une rémunération égale pour une même tâche, excluant toute modulation sur la base de la performance.

Il appelle en particulier les S1 à veiller à ce que la rémunération des agents ne soit pas abordée en conseil pédagogique et en CA.

Dans le même temps, l'accès à la hors-classe, conçue comme débouché de carrière pour tous, devient de plus en plus difficile. D'abord parce que la composition des barèmes et notamment le poids des avis de la hiérarchie de proximité (chefs d'établissement), sont utilisés pour exclure durablement une part croissante des collègues du bénéfice de la hors-classe. Pour les corps à gestion déconcentrée (certifiés, CPE), ce phénomène est aggravé par l'inégalité de la répartition du contingent des promotions dévolues aux académies par le ministère. Enfin, les Co-Psy n'ont toujours pas de hors-classe.

Le SNES intervient auprès du ministère afin qu'il ouvre, sans délai, des négociations pour la revalorisation de nos carrières. Dans le cadre de ses mandats, le SNES pour la hors classe entend agir à tous les niveaux pour une meilleure répartition des contingents pour les corps à gestion déconcentrés, l'application d'un barème permettant de faire de la hors-classe un débouché de carrière pour tous, prenant en particulier en compte l'ancienneté dans le 11e échelon et excluant l'arbitraire des avis institutionnels. Il revendique aussi la création d'une hors-classe pour les Co-Psy.

Action

La FSU participera aux prochaines réunions de l'interpro centrées sur l'actualisation de la plate-forme retraite-emploi-salaire. Le SNES estime nécessaire qu'elles doivent pouvoir déboucher sur des initiatives rapidement

La poursuite de la politique de rigueur atteint particulièrement les personnels de la FP ; La conjugaison de l'augmentation des retenues pour pension et du gel du point d'indice aboutit à une baisse du salaire net dès janvier. C'est pourquoi le CN soutient la mise en place d'une pétition unitaire sur cette question et considère nécessaire de travailler rapidement à des initiatives sur l'ensemble de ces questions.

Le SNES et la FSU ont pesé pour obliger le gouvernement à ouvrir des négociations sur les non-titulaires de la FP. Des GT ont été réunis mais les propos de G.Trone, tout en reconnaissant l'ampleur du phénomène, sont bien loin des attentes.

C'est pourquoi, le CN appelle à poursuivre et amplifier les actions concernant les NT assurant, après le rassemblement au Trocadéro le 09/12/2010, le succès de la journée d'action du 20 janvier à l'initiative de la CGT-FSU-Solidaires.

Les Etats généraux des services publics se tiennent les 29 et 30 janvier. Le CN appelle à la réussite de cette journée, en cohérence avec la campagne FSU sur les services publics.

La situation catastrophique du système public d'Éducation nécessite la mise en place d'un plan d'action qui coordonne les initiatives déjà prises ou en cours (orientation, communiqué commun de refus des CLAIR, réforme du lycée général et technologique,...) amplifie la mobilisation sur les questions de métiers, salaires, emplois et porte dans le débat public la question des enjeux sur l'éducation et la formation. La journée nationale de mobilisation **du samedi 22 janvier**, décidée par l'ensemble des organisations doit être une étape dans la construction de cette dynamique qui appelle nécessairement des initiatives plus larges pour créer le rapport de forces nécessaire. Il faut donner dès le début janvier une impulsion nouvelle à la campagne en direction de la profession et de l'opinion pour mettre publiquement en accusation la politique menée par le gouvernement dans l'éducation nationale et ses conséquences, porter au plus haut niveau l'exigence d'une autre politique pour le service public d'éducation, ses personnels et l'avenir des jeunes, et peser efficacement dans le débat politique.

C'est pourquoi le CN appelle à construire l'action en:

- tenant dans tous les établissements des AG et des heures d'infos syndicales.
- Exigeant des journées banalisées pour débattre de la situation en collège et en lycée et de la mise en place des réformes
- En multipliant à tous les niveaux des initiatives sur le collège que nous voulons, dans le cadre d'une campagne offensive dont le colloque national des 5 et 6 avril constituera un point fort.

- informant largement parents et opinion sur la réalité des réformes, des postes, des effectifs.
- Intervenant auprès des partis politiques et des élus
- développant les initiatives sur réforme des lycées, STI, conditions de travail, éducation prioritaire, collèges, formation des maîtres
- investissant pleinement les manifestations et rassemblements du 22 janvier sur la base de la plate- forme du SNES

La FSU a fait la proposition aux fédérations de l'Éducation d'une action nationale début février (manifestation ou grève) leur faisant savoir sa détermination à tenir celle-ci avant les congés de février.

Les informations sur le DHG arrivant de manière échelonnée dans les établissements, des actions locales auront lieu ; le SNES les intégrera dans son plan d'action, propose d'être très réactif en fonction des débats avec les collègues, de fédérer l'ensemble des mobilisations par une journée nationale de grève début février. Cette grève doit, du fait du caractère exceptionnel du contexte, être massive et permettre de porter les enjeux, de rassembler sur le thème de l'arrêt des réformes Chatel, le budget et les conditions de travail.

A cet effet se tiendra à Paris ce jour là un forum réunissant différents collègues venus témoigner sur leur métier et illustrer la réalité des situations (TZR, séries STI, stagiaires, réforme des lycées, collège ...); dans les départements et académies pourront être organisés des forum associant parents d'élèves et élus afin de débattre de l'avenir du second degré.

Le SNES entend construire des prolongements à ces actions au retour des congés de février, débattus dans les assemblées générales d'établissements et propose dans cet esprit une manifestation nationale le samedi 19 mars en recherchant une unité la plus large sans en faire un préalable à la mise en œuvre de cette modalité d'action

Vote dissocié sur la partie « Histoire des arts »

Pour 98

Contre 22

Abstention 7

Refus de vote 0

Vote sur le texte

Pour 115

Contre 3

Abstention 9

Refus de vote 0